

PROCES- VERBAL SEANCE DU 2 FEVRIER 2024

Le vendredi 2 février 2024, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil de la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé SAINT JALM, Maire.

Présents : Hervé Saint JALM, Jean-Claude OLLIVIER, Gabriel GENTRIC, Jörg TWARZ, Ghislaine PORCHER, Stéphanie PHILIPPE, Morgane LEGLAND.

Absents : Ludovic CHALONY, Angéline LE FLOCH, Ludwig KERBRAT, Fabien HUGUET,

Monsieur Jean-Claude OLLIVIER a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du PV de la dernière session

Approuvé

2. Prime exceptionnelle pouvoir d'achat

Pour rappel, cette prime est facultative dans la fonction publique territoriale. Sa mise en place est donc laissée au choix de l'employeur. Elle concerne les **fonctionnaires et contractuels territoriaux** employés par des collectivités et est soumise à plusieurs conditions cumulatives :

- avoir été nommé ou recruté par un employeur public avant le 1^{er} janvier 2023 ;
- être employé et rémunéré par un employeur public au 30 juin 2023 ;
- avoir perçu une rémunération brute inférieure ou égale à 39 000 € au titre de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (soit 3 250 € bruts mensuels en moyenne).

Lors d'une réunion, la commission communale du personnel s'était entendue sur une aide de 300 € à tous les salariés éligibles quelle que soit la tranche de rémunération. Cela avait été évoqué lors du conseil municipal du 24 novembre 2023 et approuvé sur le principe.

Deux agents sur trois sont éligibles.

Le dossier devait passer au Comité Social Territorial (CST) avant décision définitive. Le retour du CST étant favorable, le Conseil peut entériner la décision d'octroi de cette aide.

Approuvé à l'unanimité.

3. Vacance de poste d'agent technique

L'agent technique polyvalent va partir en retraite au 30 avril. Une offre d'emploi est en cours de diffusion sur le site emploi-territorial.fr. La date de remise des candidatures est fixée au 16 février. Il est prévu une période de tuilage de 15 jours. Le planning pourrait être le suivant :

- semaine 8 du 19 au 23/02 – tri des candidatures

- semaine 9 du 26 au 29/02 ou semaine 11 du 11 au 15/03 – entretiens

Le choix du ou de la candidate pourra se faire à l'issue du dernier entretien. Recrutement au 1er avril et période de tuilage du 1^{er} au 12 avril.

Pour ce faire, il est demandé de modifier le tableau des effectifs et d'approuver la mise en vacance ainsi que le recrutement au 1^{er} avril 2024.

Approuvé à l'unanimité

A la vue du peu de candidatures reçues à ce jour, les conseillers demandent à ce que l'annonce soit diffusée plus largement, notamment sur le site de France Travail (anciennement Pôle Emploi).

4. Convention avec l'association la Baleine Bleue

Depuis de nombreuses années, la commune est partenaire de l'association La Baleine Bleue qui a en gestion la crèche de Plourin-les-Morlaix. Une participation financière annuelle est versée à l'association pour son fonctionnement et la commune, en lien avec l'association, peut mettre à disposition d'une famille lannécoise un berceau. Actuellement le berceau est occupé à plein temps et depuis mai dernier par une petite fille de 15 mois.

Il est proposé de renouveler ce partenariat sur une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2026. Le montant de la participation est de 4 624 € l'année (contre 4 960 € pour la convention précédente).

Approuvé à l'unanimité

5. Convention avec le Finistère Ingénierie Assistance

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'entreprise A3 Paysages. Ce candidat présente l'offre qui convient le mieux du point de vue financier et technique. Une réunion de lancement est prévue le mercredi 14/02 à 17h.

Le FIA qui a aidé et conseillé la commune dans ce marché propose de poursuivre son accompagnement jusqu'à la fin de la mission d'étude Avant-projet (soit jusqu'au printemps environ), en participant aux réunions de préparation et de restitution que le maître d'œuvre doit, à chaque étape de l'avancement de ses études.

Le coût de cette mission est de 960 € pour la commune. Une nouvelle convention devra donc être signée.

Approuvé à l'unanimité.

6. Référent sécurité routière

L'élu référent à la sécurité routière ne venant plus aux réunions et ne répondant plus aux sollicitations, il est proposé de désigner un nouvel élu référent.

Désignation de Jörg TWARZ.

7. Dissolution Syndicat Intercommunal Mixte d'Informatique du Finistère

Depuis le 1er janvier 2023, JVS-Mairistem le prestataire de la solution métiers (logiciel paie – comptabilité et budget – élections – Etat civil) retenu par le SIMIF ; assure désormais lui-même l'installation complète des logiciels agréés par lui, la formation des utilisateurs, la maintenance ainsi que toute action qui pourrait s'avérer nécessaire pour répondre aux besoins de ses membres. Le besoin en personnel n'existant plus, le SIMIF a mis fin aux contrats des 2 agents qu'il employait.

En conséquence, l'objet du syndicat ayant disparu, il a vocation à être dissous de plein droit en application de l'article L. 5212-33 a) du CGCT.

Les communes adhérentes, dont Lannéanou, doivent approuver cette dissolution.

Approuvé à l'unanimité.

8. Questions diverses

Participation à une complémentaire santé

La commune a sollicité des devis concernant une mutuelle de groupe. Pour rappel, la participation employeur à la complémentaire santé va être obligatoire dans la fonction publique territoriale à compter du 1er janvier 2026.

L'offre qui semble la mieux adaptée propose 3 niveaux de couverture. Le niveau le plus basique n'a pas été retenu. Le niveau « confort » semble après consultation des agents, le plus approprié. Son coût mensuel est de 45,46 € pour un adulte peu importe l'âge.

Il restera à définir le montant de participation de l'employeur sachant que ce dernier ne pourra être inférieur à 15 € mensuel par agent et qu'il s'agit d'un montant unitaire et non d'un pourcentage.

Le contrat de groupe mis en place par le CDG a lui une tarification en fonction de l'âge, moins avantageux, dans sa formule par adhésion facultative, pour les salariés dès 41 ans.

En amont, la collectivité doit saisir le Comité Social Territorial (CST) afin que ce dernier valide le contrat et la participation. La décision de participation de la commune se fera donc ultérieurement.

Adhésion CAUE – Tildé – AMF29 ...

La commune a renouvelé ses adhésions au CAUE à l'association TILDE et à l'AMF29.

Les membres de la Commission communale de contrôle de la liste électorale restent inchangés :

Morgane LEGLAND en tant que conseillère municipale, Maurice PORCHER en tant que délégué de l'administration et Gisèle LE DUFF-BEAUQUIS en tant que délégué du Tribunal de Grande Instance.

Mise en sécurité d'un immeuble - 14 rue des marais

Le couvreur a mis un filet en façade, il reste un autre à mettre sur le toit côté rue. Cela sera fait semaine prochaine. Le maçon interviendra aussi sous peu.

Le coût de ces travaux fait d'office est de 2 688 € pour la toiture et de 300 € pour le maçon. Ces frais seront refacturés par la commune au propriétaire.

Un prochain conseil sera nécessaire avant le 26 février afin de délibérer sur la définition de zone d'accélération des EnR (Énergies Renouvelables) sur la commune conformément à la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, promulguée le 10 mars 2023.

Celle-ci a pour objectif de décarboner le mix énergétique en accélérant la baisse de la consommation d'énergies fossiles à 40 % en 2030 et en augmentant la part d'électricité dans le mix énergétique (passant de 25 % à 55 % de la production en 2050). Pour y répondre, cette loi prévoit la création de zones d'accélération des EnR (Énergies Renouvelables). Elle requiert notamment la mise en place d'une planification ascendante des énergies renouvelables sur le territoire français.

Il s'agit surtout de panneaux photovoltaïques. Une réunion est prévue en mairie avec le chargé de projet de Morlaix Communauté.

Concours grand prix du meilleur journal communal

La commune pourrait participer. L'accent est mis cette année sur la mise en avant de la culture bretonne. Il faudrait donc avoir un article en breton mais les délais sont trop courts puisque le bulletin part chez l'imprimeur lundi. La commune verra pour présenter son bulletin l'année prochaine.